

Bureau Veritas Exploitation SAS

ST HERBLAIN (J.CARTIER)
8 avenue Jacques Cartier
Atlantis
44807 SAINT-HERBLAIN Cedex France
Téléphone : 02 40 92 06 89
Mail : thomas.poidevin@bureauveritas.com

A l'attention de KONIECZNY Soline

UNIVERSITE DE NANTES
1 QUAI DE TOURVILLE
44035 NANTES CEDEX 1

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique A미ante

Article R1334-18 du Code de la Santé Publique, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017



Date(s) du repérage : le 25/03/2021

Coordonnées du site : 07_13

Nom du site : 07 - Tertre

Immeuble bâti objet du repérage :

07_13_THEATRE UNIVERSITAIRE
Chemin de la Censive du Tertre
Mail André Breton
44000 NANTES

Numéro d'affaire : 10489875

Référence du rapport : 10489875/S4.35.2.R

Rédigé le : 14/06/2021

Par l'opérateur de repérage : Thomas POIDEVIN

Date de la commande : 05/01/2021

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS Certification 60 Avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris La Défense Certificat n° 8104602

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	26/06/2019	25/06/2024
Amiante avec mention	09/06/2017	08/06/2022

Ce rapport contient **28** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. CONCLUSIONS.....	3
2. INFORMATIONS GENERALES.....	4
2.1. Immeuble bâti objet de la mission.....	4
2.2. Intervenants.....	4
2.3. Opérateur(s) de repérage.....	4
2.4. Laboratoire(s).....	4
3. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE.....	5
3.1. Textes réglementaires.....	5
3.2. Programme de repérage.....	5
3.3. Méthodologie de la mission.....	6
3.4. Limites de la mission.....	6
4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	8
4.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite.....	8
5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	9
5.1. Résultats détaillés.....	9
6. ANNEXES.....	11
6.1. Parties d'immeuble bâti visitées.....	11
6.2. Descriptif des parties d'immeuble visitées.....	12
6.3. Croquis de repérage.....	15
6.4. Attestation d'assurance.....	21
6.5. Certificat de compétence.....	23
6.6. Rapports d'essais de laboratoire.....	24

1. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: 07_13_THEATRE UNIVERSITAIRE
Chemin de la Censive du Tertre
Mail André Breton
44000 NANTES

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
07_13_THEATRE UNIVERSITAIRE	Autre bâtiment de culture et loisir	ERP catégorie 1 à 4	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe Parties d'immeubles bâti visitées

2.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	UNIVERSITE DE NANTES Soline KONIECZNY	1 QUAI DE TOURVILLE 44035 NANTES CEDEX 1	0251125260 Soline.Konieczny@univ-nantes.fr
Propriétaire	UNIVERSITE DE NANTES	CHEMIN DE LA CENSIVE DU TERTRE 44313 NANTES	/
Pas d'accompagnateur	/	/	/

2.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 79018467501175	Thomas POIDEVIN	BUREAU VERITAS Certification	8104602	26/06/2019	25/06/2024

2.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest	1-5597	7, Rue Pierre Adolphe BobierreCS 90827 44323NANTES CEDEX 3France	+33 2 51 83 49 48

3. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, en vue de la constitution du Dossier Technique Amiante.

3.1. Textes réglementaires

Code de la Santé Publique : articles L1334-12-1, R1334-17, R1334-18, R1334-20, R1334-21, R1334-23, R1334-24, R1334-27 à 29, R1334-29-3, R1334-29-5, R1334-29-7 alinéas 2 et 3, annexe 13-9

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013

Arrêté du 1^{er} juin 2015 relatif aux modalités de transmission au préfet des rapports de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante.

Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

3.2. Programme de repérage

Dans le cadre de notre mission, le programme de repérage est le suivant :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiseries, amiant-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiant-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou visés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduites de fluides (air, eau, autres fluides ...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets / volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresse, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Éléments extérieurs	

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façades.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

3.3. Méthodologie de la mission

Lors de la première phase, l'opérateur de repérage recherche les matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique accessibles sans investigation approfondie destructive.

A cette fin, il examine de façon exhaustive toutes les différentes parties de l'immeuble bâti. Il détermine les zones présentant des similitudes d'ouvrage et les zones homogènes.

Les zones présentant des similitudes d'ouvrage permettent d'optimiser les investigations à conduire en réduisant le nombre de prélèvements pour analyse.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels qui doivent être justifiés par l'opérateur, certaines parties de l'immeuble bâti ne sont pas accessibles, l'opérateur de repérage le précise et en mentionne les motifs.

Lors de la deuxième phase, en prenant en compte les zones présentant des similitudes d'ouvrage, l'opérateur de repérage identifie et localise parmi les matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ceux qui contiennent de l'amiante.

A cette fin, il conclut quant à la présence d'amiante dans ces matériaux et produits, pour chacun des matériaux et produits repérés à l'issue de la première phase, en fonction des informations et des moyens dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés.

En cas de doute, il détermine les matériaux et produits dont il convient de prélever et d'analyser un ou des échantillons pour pouvoir conclure quant à la présence d'amiante. Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur pour les matériaux et produits de la liste A, et sur la première couche accessible pour les produits et matériaux de la liste B. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du Code de la Santé Publique, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

L'opérateur conclut définitivement à l'absence ou à la présence d'amiante pour chaque matériau ou produit repéré.

Pour les matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique : l'opérateur de repérage précise le critère (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante, marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante.

Pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique : l'opérateur de repérage précise le critère (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante, marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit) qui lui a permis de conclure quant à la présence ou l'absence d'amiante.

Pour chacun des matériaux et produits repérés, en fonction de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence d'amiante. Dans ce cas, il précise dans sa conclusion que le critère qui lui a permis de conclure est son jugement personnel.

Lors de la troisième phase, l'opérateur de repérage évalue par zone homogène l'état de conservation des matériaux ou produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique contenant de l'amiante :

liste A : en application des critères des grilles d'évaluations définies en annexes de l'arrêté du 12 décembre 2012 modifié,

liste B : selon les critères de la grille d'évaluation définis en annexe de l'arrêté liste B du 12 décembre 2012 modifié.

3.4. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission.

Il n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

avant travaux, et n'est pas adapté ni suffisant à l'évaluation du risque amiante en cas de travaux selon l'article R. 4412-97 du Code du Travail,

avant démolition, tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adapté ni suffisant à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique est réalisée sur les matériaux accessibles sans sondage destructif, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de la norme NF X 46-020 et des arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés relatifs aux listes A et B.

Cette recherche ne peut cependant être exhaustive compte tenu de la multitude de formes que peut prendre l'amiante et le caractère aléatoire et sporadique de son ajout aux matériaux du bâtiment. Certains MPCA des listes A et B de l'annexe 13-9

du Code de la Santé Publique peuvent donc ne pas être mis en évidence par la méthode de recherche réglementaire : détermination de zones présentant des similitudes d'ouvrage, fréquence de sondages à l'intérieur de celles-ci conformément à la norme NF X 46-020.

Il n'est ainsi pas exclu que certains MPCA des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique non visibles et inaccessibles sans démontage particulier ou investigation approfondie destructrice puissent être mis en évidence ultérieurement lors d'opérations de travaux, de démolition ou de réhabilitation.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi des fibres peuvent migrer et polluer un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.

Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 25/03/2021

4.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Références rapport de repérage	Date rapport	Auteur rapport	Objet du repérage	Principales conclusions
FAF4421/1	23/04/2013	SOCOTEC : Jean-François SAPIN	Repérage en vue de la constitution du " DTA "	Absence de matériau ou produit contenant de l'amiante

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

Autres documents :

Titre	Référence	Type Document
/	/	Plan

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

5.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)

Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px

S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Etats de conservation et obligations/recommandations :

1 = évaluation périodique du matériau ou produit dans les 36 mois

2 = mesure d'empoussièrement dans les 3 mois

3 = travaux de retrait ou de confinement achevés dans les 36 mois

EP = évaluation périodique

AC1 = action correctrice de 1^{er} niveau

AC2 = action correctrice de second niveau

EC = État de conservation

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante	EC
Théâtre / RDC / 50	Plafond	Faux plafond	papier, laine de verre, noir(e), jaune	idem P002	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / RDC / 18	Plafond	Faux plafond	laine de verre, papier, blanc(he), jaune	P001	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / RDC / 37	Plafond	Faux plafond	laine de verre, papier, blanc(he), jaune	idem P001	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / RDC / 36	Plafond	Faux plafond	laine de verre, papier, blanc(he), jaune	idem P001	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / RDC / 34	Plafond	Faux plafond	laine de verre, papier, blanc(he), jaune	idem P001	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / RDC / 38	Plafond	Faux plafond	laine de verre, papier, blanc(he), jaune	idem P001	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / R+1 / 104	Plafond	Faux plafond	papier, laine de verre, noir(e), jaune	idem P002	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / R+1 / 104	Plafond	Faux plafond	fibreux, beige, blanc(he)	idem P004	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / R+1 / 102	Plafond	Faux plafond	papier, laine de verre, noir(e), jaune	P002	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / R+1 / 102	Plafond	Faux plafond	fibreux, beige, blanc(he)	idem P004	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / R+1 / 112	Plafond	Faux plafond	fibreux, beige, blanc(he)	idem P004	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / R+1 / 111	Plafond	Faux plafond	fibreux, beige, blanc(he)	P004	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / R+1 / 113	Revêtement de sol	Dalle de sol	cassante, gris(e)	idem P003	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / R+1 / 113	Plafond	Faux plafond	fibreux, beige, blanc(he)	idem P004	Résultat d'analyse	/	NON	/

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante	EC
Théâtre / R+1 / 114	Revêtement de sol	Dalle de sol	cassante, gris(e)	P003	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / R+1 / 114	Plafond	Faux plafond	fibreux, beige, blanc(he)	idem P004	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / R+1 / 115	Plafond	Faux plafond	fibreux, beige, blanc(he)	idem P004	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / R+1 / 116	Plafond	Faux plafond	fibreux, beige, blanc(he)	idem P004	Résultat d'analyse	/	NON	/
Théâtre / R+1 / 117	Plafond	Faux plafond	fibreux, beige, blanc(he)	idem P004	Résultat d'analyse	/	NON	/

6. ANNEXES

6.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Commentaires
Théâtre / R-1 / C900	/
Théâtre / R-1 / LT001	/
Théâtre / RDC / 41	/
Théâtre / RDC / 48	/
Théâtre / RDC / 47	/
Théâtre / RDC / 50	/
Théâtre / RDC / 51	/
Théâtre / RDC / 49	/
Théâtre / RDC / 11	/
Théâtre / RDC / 9	/
Théâtre / RDC / 7	/
Théâtre / RDC / 5	/
Théâtre / RDC / 2	/
Théâtre / RDC / 3	/
Théâtre / RDC / 1	/
Théâtre / RDC / 4	/
Théâtre / RDC / 6	/
Théâtre / RDC / 10	/
Théâtre / RDC / 12	/
Théâtre / RDC / 26	/
Théâtre / RDC / 18	/
Théâtre / RDC / 13	/
Théâtre / RDC / 14	/
Théâtre / RDC / 15	/
Théâtre / RDC / 20	/
Théâtre / RDC / 17	/
Théâtre / RDC / 21	/
Théâtre / RDC / 24	/
Théâtre / RDC / 42	/
Théâtre / RDC / 43	/
Théâtre / RDC / 44	/
Théâtre / RDC / 45	/
Théâtre / RDC / 46	/
Théâtre / RDC / 39	/
Théâtre / RDC / 37	/
Théâtre / RDC / 36	/
Théâtre / RDC / 34	/
Théâtre / RDC / 38	/
Théâtre / RDC / 30	/

Localisation	Commentaires
Théâtre / RDC / 40	/
Théâtre / RDC / 33	/
Théâtre / RDC / 32	/
Théâtre / RDC / 31	/
Théâtre / RDC / 29	/
Théâtre / RDC / 28	/
Théâtre / RDC / 27	/
Théâtre / RDC / 23	/
Théâtre / R+1 / 105	/
Théâtre / R+1 / 104	/
Théâtre / R+1 / 106	/
Théâtre / R+1 / 102	/
Théâtre / R+1 / 103	/
Théâtre / R+1 / 101	/
Théâtre / R+1 / 107	/
Théâtre / R+1 / 108	/
Théâtre / R+1 / 109	/
Théâtre / R+1 / 112	/
Théâtre / R+1 / 110	/
Théâtre / R+1 / 111	/
Théâtre / R+1 / 113	/
Théâtre / R+1 / 114	/
Théâtre / R+1 / 115	/
Théâtre / R+1 / 116	/
Théâtre / R+1 / 117	/
Théâtre / R+1 / 118	/
Théâtre / R+2 / 204	/
Théâtre / R+2 / 213	/
Théâtre / R+2 / 205	/
Théâtre / R+2 / 207	/
Théâtre / R+2 / 201	/
Théâtre / R+3 / 301	/
Théâtre / R+3 / 302	/
Théâtre / R+3 / 303	/
Théâtre / R+3 / 304	/
Théâtre / R+3 / P300	/
Théâtre / R+3 / P305	/
Théâtre / R+3 / P306	/
Théâtre / EXTERIEUR / FACADES	/
Théâtre / EXTERIEUR / TOITURE	/

6.2. Descriptif des parties d'immeuble visitées

Localisation	Plancher	Mur	Plafond	Conduit
Théâtre / R-1 / C900	Béton	Béton	Béton	

Localisation	Plancher	Mur	Plafond	Conduit
Théâtre / R-1 / LT001	Béton	Béton	Béton	
Théâtre / RDC / 41	Carrelage	Peinture sur plâtre	Métal	
Théâtre / RDC / 48	Moquette collée			
Théâtre / RDC / 47	Moquette collée	Peinture sur plâtre	Peinture sur plâtre	
Théâtre / RDC / 50	Moquette collée	Moquette collée	Métal	
Théâtre / RDC / 51	Moquette collée	Peinture sur plâtre	Peinture sur plâtre	
Théâtre / RDC / 49	Béton	Peinture sur plâtre	Béton	
Théâtre / RDC / 11	Lé souple collé		Métal	
Théâtre / RDC / 9	Moquette collée	Moquette collée	Peinture sur plâtre	
Théâtre / RDC / 7	Moquette collée	Peinture sur plâtre	Peinture sur plâtre	
Théâtre / RDC / 5	Moquette collée	Peinture sur plâtre	Peinture sur plâtre	
Théâtre / RDC / 2	Moquette collée	Peinture sur plâtre	Peinture sur plâtre	
Théâtre / RDC / 3	Béton	Béton	Béton	
Théâtre / RDC / 1	Béton	Béton	Béton	
Théâtre / RDC / 4	Béton		Métal	
Théâtre / RDC / 6	Moquette collée	Peinture sur plâtre	Peinture sur plâtre	
Théâtre / RDC / 10	Béton		Métal	
Théâtre / RDC / 12	Peinture sur béton	Peinture sur plâtre	Métal	
Théâtre / RDC / 26	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 18	Carrelage	Plâtre + peinture	Faux-plafond	
Théâtre / RDC / 13	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 14	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 15	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 20	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 17	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 21	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 24	Moquette collée	Peinture sur plâtre	Peinture sur plâtre	
Théâtre / RDC / 42	Moquette collée	Peinture sur plâtre	Peinture sur plâtre	
Théâtre / RDC / 43	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 44	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 45	Moquette collée	Peinture sur plâtre	Peinture sur plâtre	
Théâtre / RDC / 46	Béton	Peinture sur plâtre	Peinture sur plâtre	
Théâtre / RDC / 39	Moquette collée	Peinture sur plâtre	Peinture sur plâtre	
Théâtre / RDC / 37	Carrelage	Plâtre + peinture	Faux-plafond	
Théâtre / RDC / 36	Carrelage	Plâtre + peinture	Faux-plafond	
Théâtre / RDC / 34	Carrelage	Plâtre + peinture	Faux-plafond	
Théâtre / RDC / 38	Béton	Plâtre + peinture	Faux-plafond	
Théâtre / RDC / 30	Carrelage	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 40	Carrelage	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 33	Bois	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / RDC / 32	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 31	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 29	Carrelage	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 28	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 27	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	
Théâtre / RDC / 23	Lé souple collé	Plâtre + peinture	Plâtre + peinture	

Localisation	Plancher	Mur	Plafond	Conduit
Théâtre / R+1 / 105	Moquette collée	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+1 / 104	Moquette collée	Moquette collée	Faux-Plafond	
Théâtre / R+1 / 106	Moquette collée	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+1 / 102	Moquette collée	Moquette collée	Faux-Plafond	
Théâtre / R+1 / 103	Moquette collée	Béton	Béton	
Théâtre / R+1 / 101	Béton	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+1 / 107	Béton	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+1 / 108	Moquette collée	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+1 / 109	Béton	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+1 / 112	Moquette collée	Plâtre + peinture	Faux-Plafond	
Théâtre / R+1 / 110	Moquette collée	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+1 / 111	Moquette collée	Plâtre + peinture	Faux-Plafond	
Théâtre / R+1 / 113	Dalle de sol	Plâtre + peinture	Faux-Plafond	
Théâtre / R+1 / 114	Dalle de sol	Plâtre + peinture	Faux-Plafond	
Théâtre / R+1 / 115	Moquette collée	Plâtre + peinture	Faux-Plafond	
Théâtre / R+1 / 116	Moquette collée	Plâtre + peinture	Faux-Plafond	
Théâtre / R+1 / 117	Moquette collée	Plâtre + peinture	Faux-Plafond	
Théâtre / R+1 / 118	Moquette collée	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+2 / 204	Moquette collée	Moquette collée	Plâtre + peinture	
Théâtre / R+2 / 213	Moquette collée	Moquette collée	Plâtre + peinture	
Théâtre / R+2 / 205	Moquette collée	Moquette collée	Plâtre + peinture	
Théâtre / R+2 / 207	Moquette collée	Moquette collée	Plâtre + peinture	
Théâtre / R+2 / 201	Moquette collée	Moquette collée	Plâtre + peinture	
Théâtre / R+3 / 301	Béton	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+3 / 302	Béton	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+3 / 303	Béton	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+3 / 304	Béton	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+3 / P300	Béton	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+3 / P305	Métal	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / R+3 / P306	Métal	Plâtre + peinture	Métal	
Théâtre / EXTERIEUR / FACADES				PVC

6.3. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE				LEGENDE		Situation du bien objet du repérage	
Adresse	07_13 THEATRE Campus Tertre Université de Nantes			Px →	Prélèvement n°X contenant de l'amiante	Matériaux et produits contenant de l'amiante :	
	R-1	Date visite	26/03/2021	Px →	Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante		
		Auteur	TP	Sx →	Sondage suite à investigation approfondie destructive n°X		
		N° dossier	10558052	NV	Non visité		
Plan/Elévation		Planche	55				
		Indice	0				

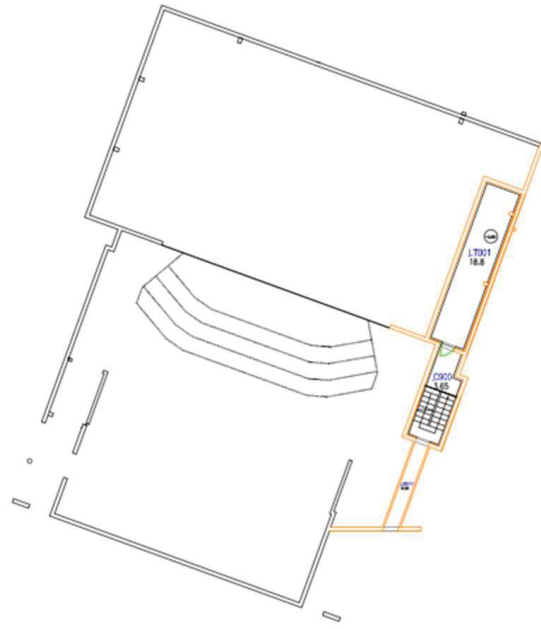


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : 07_13_THEATRE UNIVERSITAIRE	Adresse : Chemin de la Censive du Tertre Mail André Breton 44000 NANTES	Localisation : Théâtre / R-1
Réalisé par : Thomas POIDEVIN	N° de planche : 1 / 5	



Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : 07_13_THEATRE UNIVERSITAIRE	Adresse : Chemin de la Censive du Tertre Mail André Breton 44000 NANTES	Localisation : Théâtre / RDC
Réalisé par : Thomas POIDEVIN	N° de planche : 2 / 5	

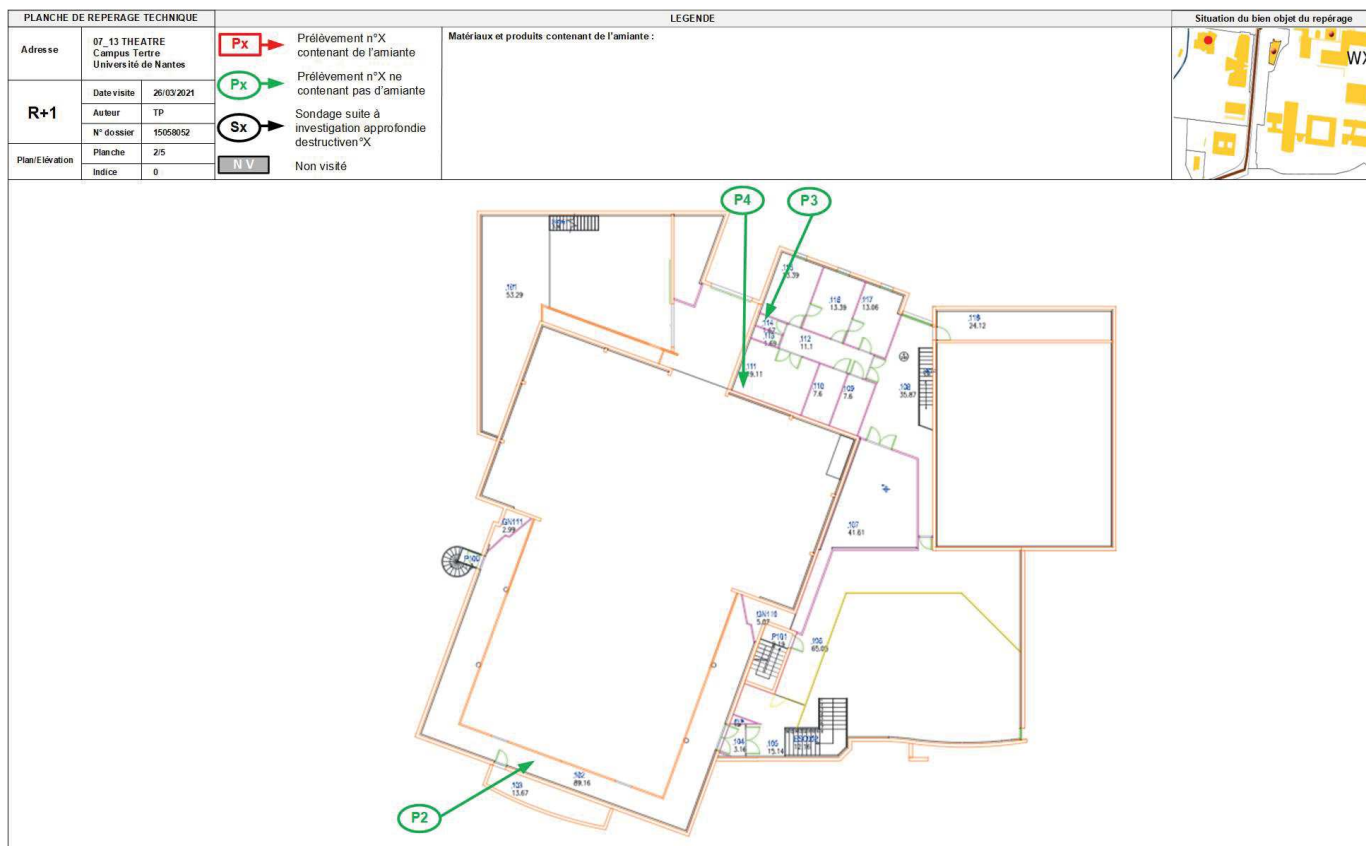


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : 07_13_THEATRE UNIVERSITAIRE	Adresse : Chemin de la Censive du Tertre Mail André Breton 44000 NANTES	Localisation : Théâtre / R+1
Réalisé par : Thomas POIDEVIN	N° de planche : 3 / 5	

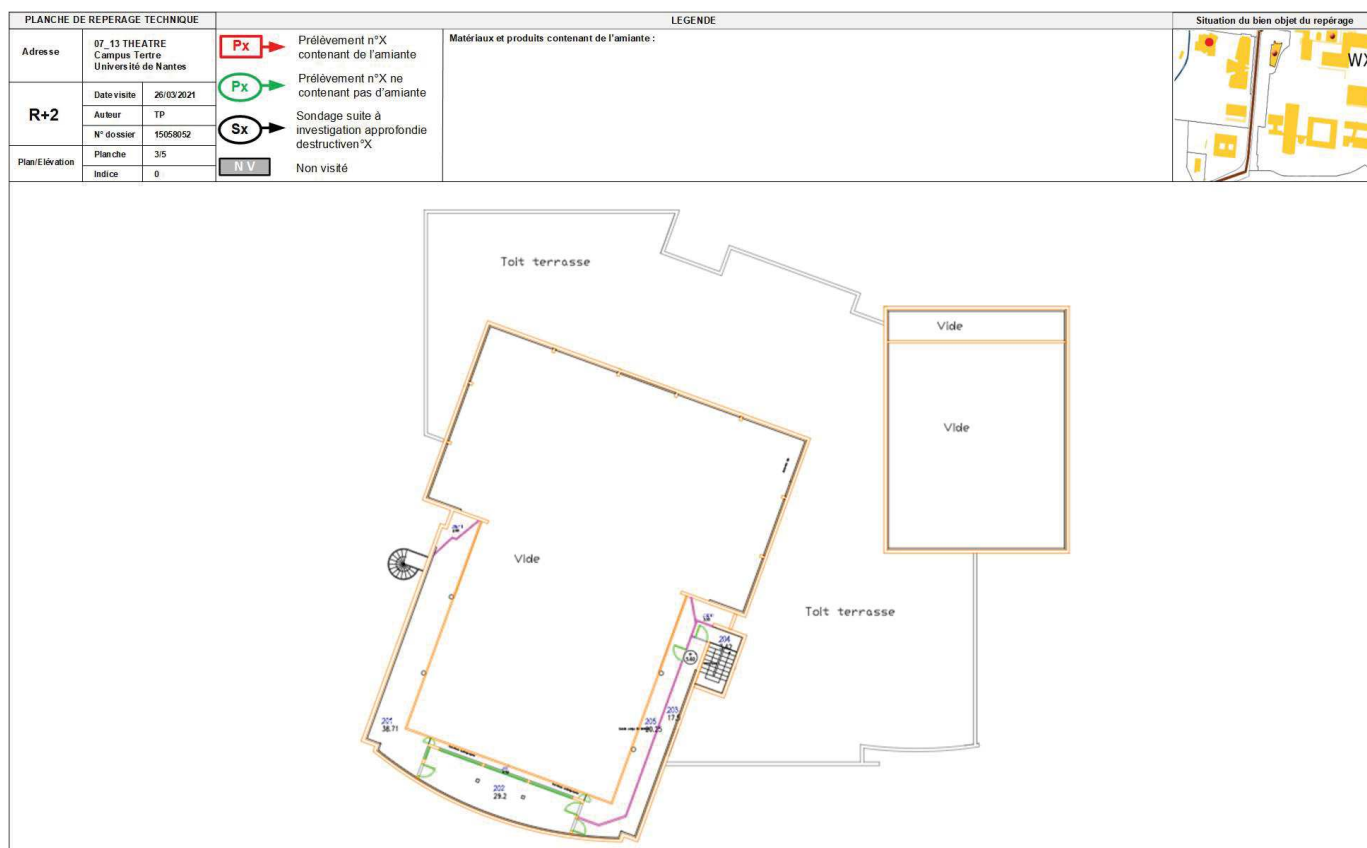


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : 07_13_THEATRE UNIVERSITAIRE	Adresse : Chemin de la Censive du Tertre Mail André Breton 44000 NANTES	Localisation : Théâtre / R+2
Réalisé par : Thomas POIDEVIN	N° de planche : 4 / 5	

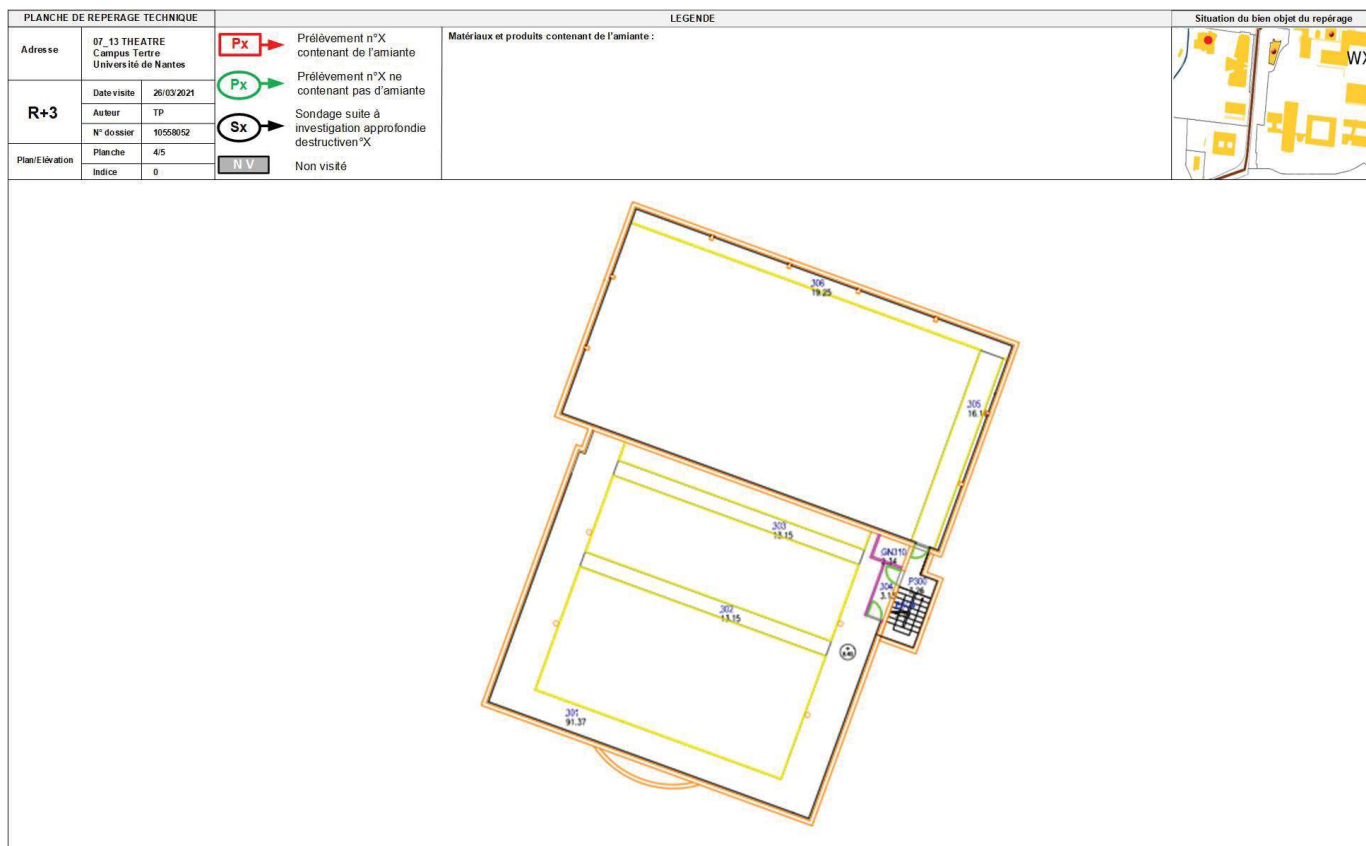


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : 07_13_THEATRE UNIVERSITAIRE	Adresse : Chemin de la Censive du Tertre Mail André Breton 44000 NANTES	Localisation : Théâtre / R+3
Réalisé par : Thomas POIDEVIN	N° de planche : 5 / 5	

6.4. Attestation d'assurance



Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf
- Mise à jour du DPE,

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne



Europe

- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic méréle (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic méréle (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.

3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons,

4) Conseil en performance énergétique,

5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.

6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage,

7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.

La présente attestation valable du 01/01/2021 au 31/12/2021 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 15/12/2020

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire 75009 Paris
Tél : 01 40 67 12 34 Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Sucursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

6.5. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Thomas POIDEVIN

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/05/2019	25/05/2024
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/05/2017	05/05/2022

Date : 17/06/2019

Numéro de certificat : 8104602

Jacques MATILLON, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-deg

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

cofrac



**CERTIFICATION
DE PERSONNES**
ACCREDITATION
N°4-0087
Liste des sites et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr



6.6. Rapports d'essais de laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Monsieur Thomas POIDEVIN

1Bis Rue de la Dutée

44800 SAINT HERBLAIN

Notre référence : AR-21-NS-023728-01

Numéro de dossier : 21W014361**Référence de dossier : 1510797435/10489875/S4/35/1_10489875/15/26**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 21W014361-001 - Référence *BV3CW2118 Réf. prél : P001 Théâtre / RDC/ 18/Plafond - Faux plafond - (laine de verre-papier/blanc(he)-jaune)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 21W014361-002 - Référence *BV3CW2119 Réf. prél : P002 Théâtre / R+1/ 102/Plafond - Faux plafond - (papier-laine de verre/noir(e)-jaune)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 21W014361-003 - Référence *BV3CW2120 Réf. prél : P003 Théâtre / R+1/ 114/Revêtement de sol - Dalle de sol - (cassante/gris(e))*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

- N° 21W014361-004 - Référence *BV3CW2121 Réf. prél : P004 Théâtre / R+1/ 111/Plafond - Faux plafond - (fibreuse/beige-blanc(he))*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Eichrom Amiante SAS

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT OUEST SAS
Sous-traitance Bâtiment Nantes
EUROFINS ABO
Site de la Géraudière
Rue Pierre Adolphe Bobierre - CS90827
44300 NANTES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-SE-005413-01 Date d'émission de rapport : 23/04/2021 11:48 Page 1/3
Référence laboratoire sous-traitant N° : 21SE004485 Référence de suivi du dossier N° : 21W014361
Reçu au laboratoire le : 20/04/2021 Date de réception : 16/04/2021
Date d'analyse : 20/04/2021
Référence dossier Client: 1510797435/10489875/S4/35/1_10489875/15/26
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	21W014361-001 - BV3CW2118 Réf. prél : P001 Théâtre / RDC/ 18/Plafond - Faux plafond - (laine de verre-papier/blanc(he)-jaune)	Matériau (fibreuse) (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) en traces	MET * / M33I	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP * / N9VA	2 / 2 *	-	Fibres d'amiante non détectées *
002	21W014361-002 - BV3CW2119 Réf. prél : P002 Théâtre / R+1/ 102/Plafond - Faux plafond - (papier-laine de verre/noir(e)-jaune)	Matériau (fibreuse) (blanc) + (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune)	MET * / M33I	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP * / N9VA	2 / 2 *	-	Fibres d'amiante non détectées *
003	21W014361-003 - BV3CW2120 Réf. prél : P003 Théâtre / R+1/ 114/Revêtement de sol - Dalle de sol - (cassante/gris(e))	Matériau souple de type dalle de sol (beige) (marron)	MET * / M33I	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 Bruz, FRANCE
Tél: +33 (0)3 88 91 65 31: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33 (0)3 88 91 65 31 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-SE-005413-01 Date d'émission de rapport : 23/04/2021 11:48 Page2/3
Référence laboratoire sous-traitant N° : 21SE004485 Référence de suivi du dossier N° : 21W014361
Reçu au laboratoire le : 20/04/2021 Date de réception : 16/04/2021
Date d'analyse : 20/04/2021
Référence dossier Client:1510797435/10489875/S4/35/1_10489875/15/26
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type colle (jaune)	MET * / M33I	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	21W014361-004 - BV3CW2121 Réf. prél : P004 Théâtre / R+1/ 111/Plafond - Faux plafond - (fibreuse/beige-blanc(he)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige)	MET * / M33I	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur.

Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-SE-005413-01

Référence laboratoire sous-traitant N° : 21SE004485

Reçu au laboratoire le : 20/04/2021

Date d'analyse : 20/04/2021

Référence dossier Client:1510797435/10489875/S4/35/1_10489875/15/26

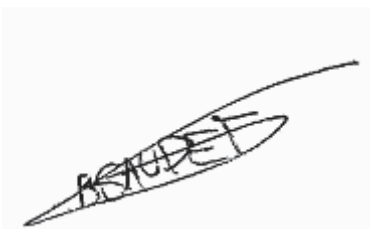
Date d'émission de rapport : 23/04/2021 11:48

Référence de suivi du dossier N° : 21W014361

Date de réception : 16/04/2021

Page3/3

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.



Thomas Beaudet
Tech. Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 Bruz, FRANCE

Tél: +33 (0)3 88 91 65 31: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33 (0)3 88 91 65 31 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr